

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 05 février 2026 à vingt heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 28 janvier 2026, **étaient présents** :

Mmes JEROME, PAPONNET, BAUSSAY et MM, JONQUET, REGEON, GUYNOUARD, TESSIER, formant la majorité des Membres en exercice.

**Absents excusés** : Madame DUPAS (donne pouvoir à Madame BAUSSAY) – Monsieur BOUYER – Monsieur BARDEAU.  
Monsieur Jean-Luc TESSIER est nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.

## 1 – Devis SDEG 16 correspondant à l'étude d'effacement des réseaux du bourg.

Madame la Maire présente aux conseillers les devis correspondant à l'étude d'effacement des réseaux dans le cadre du projet d'aménagement du bourg de Xambes.

En effet le SDEG de la Charente (Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz) a réalisé des études concernant le réseau électrique, le réseau des communications électroniques et le réseau d'éclairage public.

La contribution de la commune est de :

- 1 760.04 € pour l'étude du réseau électrique (montant total de 10 560,26 €),
- 1 642.58 € pour l'étude des communications électroniques (montant total de 1 877,24 €),
- 1 748.40 € pour l'étude du réseau d'éclairage public (montant total de 3 227,82 €).

Ces sommes sont dues malgré l'arrêt du projet d'aménagement du bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le montant des contributions,
- Autorise Madame la Maire à signer les et tous les documents afférents à ce dossier.

**Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00**

## 2 – CONVENTION AVEC UN AMENAGEUR RELATIVE A LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE dénommé Eglise Notre Dame à Xambes.

Madame la Maire donne lecture du projet de convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive de l'Eglise Notre Dame de tous Biens et demande aux conseillers de se prononcer sur cette dernière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), et ses annexes pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dans le cadre de la restauration de l'Eglise Notre Dame de tous Biens.
- D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

**Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00**

## 3 – Dossier « Maladie professionnelle ».

Madame la Maire fait un point sur le dossier « Maladie professionnelle » qui est en cours d'instruction.

#### **4 – Marché de Xambes.**

Le prochain marché de Xambes aura lieu le vendredi 24 avril 2026 et la buvette sera tenue par le Club Nos Villages.

Le Président du Comité des Fêtes, à la demande des forains, demande s'il est possible que le deuxième marché soit le vendredi 4 septembre, le soir, pendant la frairie.

#### **5 – Motion de soutien en faveur de la filière Cognac.**

Madame la Maire donne lecture de la motion en faveur de la filière Cognac.

- Considérant que la filière Cognac a été ciblée par une enquête antidumping chinoise en réponse à des décisions apportées par l'Union Européenne dans le domaine des véhicules électriques.
- Considérant que cette procédure a très profondément déstructuré la présence du cognac sur ce qui était jusqu'alors son deuxième marché en volume et son premier marché en valeur.
- Considérant que les engagements de prix minimum et la réouverture du marché duty free négociés par l'interprofession n'ont en rien inversé la tendance sur ce marché.
- Considérant que, dans ce contexte difficile pour l'économie de la région, la filière n'a d'autre choix que d'adapter le dimensionnement de son vignoble à la situation actuelle.
- Considérant que la filière fait déjà son possible sur ses propres ressources pour amortir l'impact de ces taxes.
- Considérant que la Commission Européenne, à la demande de la filière, a acté officiellement de la gravité de la situation, et accepté le principe d'un soutien spécifique à cette dernière.
- Considérant que la participation des autorités françaises est nécessaire pour officialiser et faire aboutir cette démarche.
- Considérant que depuis six mois, ces mêmes autorités n'ont pas répondu aux demandes explicites et réitérées de l'interprofession d'appui en faveur de la filière.
- En conséquence, l'AMF 16 à l'unanimité de ses membres, en faveur d'un appui à la filière Cognac, et demande expressément au gouvernement français qu'il accompagne cette dernière activement à Bruxelles pour faire émerger, avec la Commission Européenne, les mesures de soutien qui lui ont été promises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter cette motion par 7 voix pour et une abstention.

#### **6 – Composition du bureau de vote.**

Les permanences des élections du 15 mars prochain, sont réparties entre les conseillers.

#### **4 – Questions diverses.**

- Madame la Maire donne lecture des cartes de remerciements reçues à l'occasion de la distribution des paniers de fin d'année.
- Un point est fait sur la demande de Monsieur et Madame JOFFRE d'acquisition d'une partie de terrain communal sise au 7 rue de la salle des fêtes.
- Monsieur TESSIER demande au conseil si la commune souhaite participer à l'opération « j'aime la nature propre ». Le conseil répond favorablement. La date du 7 mars est arrêtée.

Monsieur TESSIER se charge de diffuser les flyers qui seront réalisés par la Fédération Départementale de la Chasse.

- La boîte à livres fonctionne bien.
- Archives. Au moins trois ans de travail encore. Monsieur Jonquet propose la passation d'une convention avec la commune afin de continuer le classement des archives avec Madame JOFFRE durant le prochain mandat.

Séance levée à 22 heures 58 minutes

La Maire

Géraldine JEROME



Le Secrétaire

Jean-Luc TESSIER

Les Membres du Conseil Municipal

A collection of approximately seven handwritten signatures in black ink, representing the members of the Municipal Council, arranged in a loose cluster.

A single handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Luc TESSIER, positioned to the right of the council members' signatures.

